

DDTM 80 (SD 80)

A Corbie, le 06-07-2021

N/Réf.: NK2021-003636
Dossier suivi par : Nicolas KONIECZNY, Frédéric POUILLAUDE
Mél. : sd80@ofb.gouv.fr
V/Réf. : 0100000446

Objet : PROJET DE LOTISSEMENT À MOREUIL (80) GESTION DES EAUX PLUVIALES DU PROJET ET DU BASSIN VERSANT AMONT sur Bassin versant commune de Moreuil, commune de Moreuil, présenté par B.D.L promotion

Suite à l'examen du dossier d'autorisation environnementale au titre de loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) que vous m'avez transmis pour avis le 22/06/2021, je vous fais part de mes observations relatives aux enjeux biodiversité des milieux aquatiques.

1. Caractéristiques du projet

Le projet vise à construire, sur la commune de Moreuil, un lotissement à usage d'habitation comprenant 48 lots, d'une superficie de 3 hectares. Le site est localisé sur un terrain actuellement en prairie, situé derrière les habitations des rues Maurice Garin et du 8 août 1918.

Le projet intègre un total de 48 lots destinés à la réalisation d'habitations, d'une surface allant de 330 m² à 559 m² chacun. Ces lots seront desservis par une voirie en P raccordée à la rue du 8 août.

Le projet prévoit 4683 m² de surfaces imperméabilisées (voiries, trottoirs, chemin piéton, places de parking) et 2819 m² d'espaces verts le long des voies revêtues, et 530 m² de noues de stockage et d'infiltration.

Les eaux pluviales des parcelles privées seront gérées à la parcelle (infiltration sur place). Les eaux de ruissellement concernées par la voirie publique seront gérées par deux noues de stockage et d'infiltration.

Le site du projet est situé dans un axe d'écoulement d'un bassin versant agricole amont. Dans le cadre du projet, il est prévu d'aménager un ouvrage pour la gestion des eaux du bassin versant agricole, susceptible de se déverser, en partie, sur le projet.

2. Spécificités et enjeux de biodiversité

L'emprise d'étude concernant le projet est suffisamment dimensionnée. Concernant les enjeux biodiversité majeurs (réseau natura 2000), la plus proche de ces zones est distante de 1,7kms et concerne la ZSC Tourbières et Marais de l'Avre.

Le projet est implanté en zone urbaine et entre plusieurs lotissements existants.

Les enjeux biodiversité vont exclusivement viser la conversion d'une pâture en lotissements d'habitations.

Le dossier est complet en matière d'enjeux et n'attire pas de remarque particulière. Le site ne présentant que peu d'enjeux biodiversité.

3. Pertinence de l'état initial

L'état initial fournit dans le dossier est complet pour la zone pressentie, tous les plans et inventaires utiles à la compréhension figure dans le dossier (p. 71 et suivantes).

4. Prévision d'impacts et pertinence des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des atteintes à la biodiversité

4.1. Pertinence des mesures d'évitement

Le dossier ne contient pas de mesures d'évitement il concerne la gestion des eaux pluviales du projet et du bassin versant.

4.2. Evaluation de la prévision des impacts et pertinence des mesures de réduction

Les impacts sont correctement évalués et consistent à la gestion des eaux pluviales sur site et des eaux de ruissellements du bassin versant par la mise en place d'un dispositif de rétention et d'infiltration. Tous les phases sont correctement abordées (phase chantier et phase d'exploitation)

4.3. Evaluation des impacts négatifs résiduels significatifs et pertinence des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité

Le projet ne devrait pas présenter d'impact résiduel majeur sous réserve du respect des mesures liées aux suivis et à l'entretien des installations.

5. Eléments de compatibilité avec les documents de planification

Le projet est en tout point compatible avec les orientations du SDAGE Artois-Picardie et également avec les orientations et mesures du SAGE Somme aval et Cours d'eau Côtiers.

6. Conclusion

Le projet dans son ensemble ne devrait présenter que très peu d'impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques sous réserve du strict respect des engagements du pétitionnaire et du contenu du dossier.

LEDEIN Emilie

Emilie LEDEIN
